

RÈGLEMENT DE L'ATELIER JEUNES AUTEURS 2020

38^e Festival Tous Courts

Les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence lancent un appel à candidature pour l'Atelier Jeunes Auteurs 2020 organisé en partenariat avec la Région SUD, dans le cadre du 38^e Festival Tous Courts (1^{er} au 5 décembre 2020). Cet atelier s'adresse à des auteurs préparant leur premier ou deuxième court métrage.

Les candidatures sont ouvertes à tous les projets de films francophones ne dépassant pas 30 minutes, à l'exclusion de ceux ayant déjà reçu une aide à l'écriture, au développement, ou de toute autre contribution financière institutionnelle ou privée.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par courriel uniquement à l'adresse suivante : atelierauteurs@festivaltouscourts.com avant le Lundi 13 juillet 2020 minuit, délai de rigueur.

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants sur un document unique PDF :

- Une page de garde avec le titre du scénario, le nom de(s) auteur(s), coordonnées postales, email et téléphone.
- Un synopsis (quelques lignes)
- Un scénario (maximum 30 pages)
- Une note d'intention (environ une page)
- Un CV complet de l'auteur (environ une page)
- Et un virement de 10 euros ([cliquer ici pour visualiser le RIB](#)) ou un chèque à l'ordre des Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence à l'adresse suivante Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence 1, place John Rewald 13100 Aix-en-Provence) pour les frais de dossier. Le règlement devra être réceptionné en tout état de cause le lundi 20 juillet au plus tard. A défaut de virement possible, les chèques sont acceptés.

Seuls les dossiers complets, frais de dossier compris, seront soumis au comité de lecture.

Ce dernier désignera les 11 projets retenus pour l'Atelier Jeunes Auteurs 2020. Les réponses seront données entre le 19 et le 23 Octobre 2020 par email.

Les décisions du comité sont sans appel et n'ont pas à être justifiées.

L'Atelier Jeunes Auteurs 2020 se déroulera sur 6 demi-journées du mercredi 2 décembre au samedi 5 décembre 2020 durant la 38^e édition du Festival Tous Courts.

Conditions d'accueil : pour les auteurs dont les projets sont retenus, les Rencontres Cinématographiques d'Aix-en-Provence prennent en charge :

- 3 nuits d'hôtel (B/B)
- Une participation au voyage aller-retour dans la limite de 90€ (sous forme de remboursement ur place, sur présentation du titre de transport).
- Une participation à 6 repas à hauteur de 10 € par repas.

Dans le cas d'un projet co-écrit, nous n'accueillerons qu'une seule personne.

Important : Lorsque le projet d'un scénario a obtenu le soutien d'Atelier Jeunes Auteurs du Festival Tous Courts à Aix-en-Provence et qu'il aboutit à la réalisation du film, il devra être fait mention au générique : « Le scénario de ce film a été soutenu dans le cadre de l'Atelier Jeunes Auteurs du Festival Tous Courts à Aix-en-Provence ».